

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les exécutifs de Veysonnaz et de Sion présentent le projet de fusion de leurs deux communes

Les citoyennes et citoyens de Veysonnaz et de Sion voteront sur le projet de fusion de leurs deux communes le 18 juin prochain. Pour les exécutifs, le projet est solide, attractif et offre des avantages pour les deux communes.

En 2021, après un vote consultatif favorable de la population, les autorités de Veysonnaz ont adressé une demande de fusion au conseil municipal de Sion, qui l'a acceptée. Durant deux ans, le projet de fusion a été soigneusement préparé, avec une étude de faisabilité, plusieurs consultations citoyennes, et enfin une étude opérationnelle. Aujourd'hui, les exécutifs des deux communes s'engagent résolument en faveur de ce mariage. Ils estiment que ce projet est équilibré, raisonnable et amène des avantages aux deux partenaires.

Fusionner, une étape logique et qui profite à tout le monde

« Nous le vivons au quotidien, les tâches confiées aux communes sont de plus en plus lourdes et complexes. De nombreux dossiers nécessitent l'intervention de spécialistes (urbanistes, ingénieurs, juristes, etc.). Veysonnaz ne peut pas assumer seule toutes ces responsabilités. Aujourd'hui déjà, de nombreuses tâches sont remplies grâce à des collaborations intercommunales. Fusionner est donc pour nous une étape logique », analyse Patrick Lathion. Le président de Veysonnaz rappelle que les citoyennes et les citoyens de la commune ont choisi de se tourner vers Sion, lors du vote consultatif de 2020.

« Pour Sion, cette fusion s'inscrit dans la logique des fusions de Salins (2012) et des Agettes (2016) et permet une gestion plus rationnelle du cône de Thyon, notamment en ce qui concerne les transports publics, la sécurité, les travaux publics et la voirie. Enfin, elle offre des perspectives de développement intéressantes, tout spécialement pour le tourisme. Cela profitera à tout le monde », souligne Philippe Varone, président de Sion.

Pas de gros bouleversements attendus

La nouvelle commune portera le nom de Sion. Le nom de Veysonnaz existera toujours. Il désignera l'un des villages de la commune, au même titre que Bramois, Uvrier, Salins, Les Agettes, Aproz, ou encore Châteauneuf. Les autorités seront constituées d'un conseil municipal de 9 membres et d'un conseil général de 60 membres.

L'organisation administrative de la nouvelle commune reprendra celle de Sion et fournira les mêmes prestations à l'ensemble de la population. Les employés de Veysonnaz seront tous intégrés au sein de cette administration et bénéficieront des mêmes conditions que les employés communaux de Sion. Le guichet communal sera maintenu à Veysonnaz. Il sera ouvert durant 4 périodes de deux heures, comme aujourd'hui. Les prestations de proximité (travaux publics, voirie) resteront à Veysonnaz.

Fiscalité et écoles

Les deux communes disposent de finances saines. La fiscalité de la nouvelle commune sera alignée sur celle de Sion, avec un coefficient d'impôt communal de 1.10 et une indexation à 173%. Avec la fusion, les habitants de Veysonnaz profiteront d'un allègement substantiel de leurs impôts, d'environ 20%. Les taxes communales seront harmonisées, ce qui va représenter pour les habitants de Veysonnaz une augmentation de 20 à 40 francs par personne et par an.

Comme aujourd'hui, les enfants resteront scolarisés dans leur quartier ou leur village de la 1H à la 8H. Les élèves de Veysonnaz continueront à fréquenter l'école primaire de leur village. Dès la 9H, ils seront intégrés au cycle d'orientation régional de Sion, avec un transport scolaire assuré par les cars postaux, et pris en charge par la nouvelle commune (abonnement aux lignes régulières). Tous les élèves bénéficieront des prestations extra-scolaires fournies par Sion (enseignement spécialisé, chèques scolaires, aide aux devoirs, service médical scolaires, etc.).

Un projet respectueux des identités locales

Une attention particulière est portée au respect des identités locales et de la vie villageoise. Les subventions accordées aux sociétés locales sont maintenues. La nouvelle commune continuera à soutenir l'organisation des manifestations dans les quartiers et les villages (mise à disposition gratuite du matériel de la voirie, installation des tentes, etc.). Cela représente actuellement une somme de près de 2 millions de francs par an. La Ville mettra à disposition des villages et des quartiers un budget participatif pour réaliser des projets spécifiques.

Le conseil général de Sion se prononcera le 4 avril. Les citoyennes et citoyens de Veysonnaz et de Sion voteront sur le projet de fusion de leurs deux communes le 18 juin prochain. Des séances d'information à la population sont prévues début mai. Si le vote est favorable, les deux communes transmettront une demande de fusion au Conseil d'Etat qui le soumettra au Grand Conseil. La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2025, date du début de la prochaine législature.

Sion, le 30 mars 2023

Personnes de contact :

- Patrick Lathion, président de Veysonnaz
079 344 59 92 ; p.lathion@veysonnaz.org
- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- David Théoduloz, vice-président de Veysonnaz
079 414 83 07 ; d.theoduloz@veysonnaz.org
- Christian Bitschnau, vice-président de Sion
079 543 91 10 ; c.bitschnau@sion.ch

UN PROJET SOIGNEUSEMENT PRÉPARÉ

2019 : premières réflexions

Les autorités de Veysonnaz réfléchissent à l'opportunité d'une fusion. En août, le conseil communal lance le projet. Trois scénarios sont étudiés : pas de fusion ; fusion avec Sion ; fusion avec Nendaz

2020 : vote consultatif à Veysonnaz

Des ateliers participatifs sont mis sur pied au printemps. En automne un rapport stratégique est livré et présenté à la population. Il préconise une fusion.

En novembre, un vote consultatif est organisé. Les citoyen.ne.s de Veysonnaz plébiscitent le principe d'une fusion et choisissent majoritairement l'option sédunoise.

2021 : lancement du projet

Les autorités de Veysonnaz déposent une demande d'étude de fusion auprès du conseil municipal de Sion. Celui-ci y répond favorablement.

Un comité de pilotage est mis sur pied, avec les présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des deux communes. Une charte de projet est adoptée pour assurer la bonne marche des travaux. Une étude de faisabilité est lancée, avec l'appui du bureau d'étude Compas Management.

En automne, des ateliers participatifs ont été organisés avec le conseil général, le conseil municipal et les sociétés locales de Sion.

2022 : consultations citoyennes

En février, l'étude de faisabilité conclut à l'opportunité du projet. Les conseils communaux décident d'aller de l'avant. Des soirées d'information sont organisées dans les deux communes.

Un état de situation est établi avec les services communaux des deux communes. Des ateliers participatifs ont été organisés avec la population de Veysonnaz. Ceux-ci permettent de préciser les attentes quant au projet final.

2023 : finalisation du projet

L'étude opérationnelle est terminée en février. Elle dessine les contours de la nouvelle commune et règle son futur fonctionnement. Le projet est soumis au conseil général de Sion. Les citoyennes et citoyens de Sion et de Veysonnaz sont appelés aux urnes le 18 juin 2023.